

**Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos d'un reportage diffusé au *Téléjournal Mauricie* et sur ICI.Radio-Canada.ca, le 9 février 2016.**

## LA PLAINTÉ

La plaignante, M<sup>me</sup> Vicky Forgues Morissette, est acupunctrice. Elle en a contre un reportage de la journaliste Marie-Pier Bouchard intitulé *Une nouvelle façon d'utiliser les aiguilles pour soulager les douleurs chroniques*<sup>1</sup>, diffusé au *Téléjournal Mauricie* et sur ICI.Radio-Canada.ca le 9 février 2016.

Elle estime que ce reportage contenait des inexactitudes.

Le reportage portait sur l'utilisation, relativement nouvelle par les physiothérapeutes, de l'aiguille sèche transdermique pour soulager la douleur chronique.

Voici sa plainte :

« La présente est pour vous aviser qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle façon d'utiliser les aiguilles pour soulager les douleurs chroniques. C'est ce que l'acupuncture fait depuis plus de 2 000 ans! Il s'agit seulement d'une nouvelle pratique pour les physiothérapeutes qui ont depuis peu le privilège d'utiliser l'aiguille sèche intradermique, ce que les acupuncteurs font en plus de nombreuses autres approches. Je vous joins un communiqué de presse émis par l'Association des acupuncteurs du Québec dont vous pouvez prendre connaissance. Merci de rectifier cette information.

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2016-02-17

Montréal, le 17 février 2016 — Suite à la publication du reportage de M<sup>me</sup> Marie-Pier Bouchard paru le 9 février 2016 sur ICI Radio-Canada intitulé *Une nouvelle façon d'utiliser les aiguilles pour soulager les douleurs chroniques*, l'Association des acupuncteurs du Québec souhaite apporter certaines clarifications.

Il est faux d'affirmer qu'il s'agit d'une nouvelle technique de soulagement et cette erreur doit être corrigée. En effet, la stimulation d'aiguille intramusculaire pour soulager la douleur est pratiquée quotidiennement depuis des milliers d'années par les acupuncteurs. Le titre du reportage amène la population à croire que seuls les physiothérapeutes traitent la douleur chronique avec des aiguilles alors que les acupuncteurs utilisent cet outil depuis toujours.

Dans les deux professions, ce sont les mêmes aiguilles qui sont utilisées.

---

<sup>1</sup> <http://ici.radio-canada.ca/regions/mauricie/2016/02/09/007-puncture-physiotherapique-aiguilles-seches-physiotherapie.shtml>

Toutefois, la différence principale entre les deux approches réside dans la façon de traiter le patient. Les acupuncteurs traitent la douleur chronique ainsi que l'ensemble des facteurs qui influencent ces douleurs (ex : le stress, l'anxiété, la fatigue, le manque d'énergie, l'état dépressif, l'insomnie, etc.) afin d'améliorer l'état de santé global des patients. Les acupuncteurs utilisent la plupart du temps l'aiguille dans leurs traitements et maîtrisent plusieurs approches et techniques de manipulation pour le faire. Pour leur part, les physiothérapeutes utilisent l'aiguille en complément lorsqu'il est pertinent de l'ajouter aux autres modalités de traitement inhérentes à leur profession.

L'Association des acupuncteurs du Québec tenait donc à rectifier le titre et certaines des informations que ce reportage véhicule afin que la population ne soit pas induite en erreur. Le traitement des douleurs chroniques par le biais d'aiguilles est peut-être une nouveauté pour les physiothérapeutes, mais cette technique est utilisée et bien maîtrisée par les acupuncteurs du Québec depuis longtemps et ce avec d'excellents résultats. »

## LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

M<sup>me</sup> Hélène Fouquet, rédactrice en chef, Radio-Canada Mauricie/Centre-du-Québec, a répondu à la plaignante au nom de la direction.

Voici sa réponse :

« Permettez-nous d'apporter quelques précisions. Le but du reportage et du texte était de parler d'une nouveauté dans la pratique des physiothérapeutes. Il portait donc essentiellement sur ces professionnels de la santé, pour qui l'usage d'aiguilles pour soulager la douleur est nouveau. La journaliste indique d'ailleurs qu'ils se servent de cette technique depuis à peine cinq ans. Elle est d'ailleurs tellement nouvelle chez les physiothérapeutes que de nombreuses personnes ici n'en connaissaient pas l'existence; d'où l'idée d'en faire un reportage.

Nous ne voulions pas faire de comparaison dans les façons de faire entre les acupuncteurs et les physiothérapeutes. Nous sommes bien conscients que l'utilisation des aiguilles par les acupuncteurs est déjà une pratique bien ancrée; c'est la raison pour laquelle nous tenions à présenter le point de vue du président de votre ordre dans le reportage. Sa présence et ses propos démontraient implicitement que l'utilisation des aiguilles est déjà chose courante pour vous et vos collègues. D'ailleurs, votre ordre a collaboré étroitement à l'élaboration de la formation des physiothérapeutes pour cette nouvelle pratique.

Comme vous le soulignez si bien, la technique des uns et des autres est fort différente. Le reportage montrait bien l'utilisation par la physiothérapeute d'une seule aiguille, à un seul endroit, très profondément.

Pour nous, il est clair qu'il s'agit d'une nouvelle façon, pour les physiothérapeutes, de soulager les douleurs chroniques. C'est en tout cas ce que nous voulions démontrer.

Comme vous le savez sans doute, les titres de nos textes doivent être limités en terme de longueur, mais nous aurions pu effectivement mettre le mot « physiothérapie » dans le titre pour situer davantage le contexte de pratique. Cependant, la clarté du texte ne prête à aucune confusion. »

## LA DEMANDE DE RÉVISION

Cette réponse n'a pas convaincu M<sup>me</sup> Forgues Morissette qui m'a demandé de réviser sa plainte.

Voici en quels termes :

« J'ai contacté le président de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec, M. Raymond Bourret. Ce dernier m'a affirmé avoir accordé une entrevue de six à sept minutes de laquelle seulement quelques secondes ont été retenues.

Voici une partie du courriel envoyé par ce dernier :

"Au montage, la journaliste a coupé la presque totalité de l'entrevue, d'une durée de six à sept minutes, pour ne garder que la dernière réplique, touchant au fait que l'ordre ne peut se prononcer sur un message qui n'est pas le sien, étant limité à s'exprimer sur son seul mandat de protection du public.

Nous n'avons vraiment aucun contrôle sur le traitement que font les journalistes du matériel saisi en entrevue, malheureusement."

Je continue de croire que le traitement de l'information fait lors de ce reportage manque de nuance et d'objectivité, ce qui nuit à la crédibilité de la profession des acupuncteurs. »

## LA RÉVISION<sup>2</sup>

Je disposerai d'abord des considérations que la plaignante formule dans sa demande de révision à propos du fait que seulement quelques secondes de l'entrevue avec le président de l'Ordre professionnel des acupuncteurs du Québec, M. Raymond Bourret, ont été utilisées dans le reportage par la journaliste Marie-Pier Bouchard.

Je rappelle d'abord un aspect essentiel à propos des entrevues sollicitées par les journalistes : elles n'ont pas comme seule fonction de fournir des propos à insérer dans des reportages, mais aussi, je dirais même surtout, d'éclairer et faire comprendre au journaliste la situation sur laquelle il se penche pour qu'à son tour il puisse l'expliquer clairement et correctement au public.

<sup>2</sup> <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

C'est pour cette raison que les *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de Radio-Canada précisent, entre autres, qu'une entrevue peut faire l'objet d'un montage, être réduite, voire ne pas être diffusée du tout.

Voici un extrait des NPJ à ce propos :

« **Conduite et utilisation de l'entrevue**<sup>3</sup>

Nous informons la personne interviewée du sujet de l'entrevue. Nous ne fournissons pas à l'avance aux participants les questions qui leur seront posées. Cela pourrait donner une fausse impression de spontanéité des réponses obtenues et limiterait indûment la capacité du journaliste de réagir par des questions additionnelles aux propos de la personne interviewée.

Le participant devrait être informé de l'utilisation prévue de l'entrevue. Une fois enregistrée, l'entrevue peut faire l'objet d'un montage avant diffusion pour nous permettre d'en réduire la durée ou de choisir les extraits pertinents. Elle peut aussi être rediffusée en totalité ou en partie, être mise en ligne ou devenir accessible dans les archives de nos sites Internet, ou encore ne pas être diffusée du tout, à notre discrétion.

Nous nous engageons à respecter le sens des propos tenus par les participants, quel que soit le contexte dans lequel nous choisissons de les utiliser. Nous évitons de limiter à l'avance notre capacité de diffuser l'entrevue en raison de contraintes négociées ou imposées par les participants.

Dans les cas où, pour des motifs sérieux, nous acceptons de limiter l'usage qui pourrait être fait d'une entrevue, nous prenons les mesures nécessaires pour respecter cet engagement. Il pourrait être nécessaire d'expliquer à l'auditoire que certaines limites ont été convenues avec le participant, pour que tout le monde puisse juger de la crédibilité des propos tenus par le participant. »

Je remarque par ailleurs que M. Bourret ne se plaint jamais d'avoir été mal cité ou que le sens de ses propos n'a pas été respecté.

J'en viens maintenant aux clarifications publiées par communiqué par l'Association des acupuncteurs du Québec une semaine après la diffusion du reportage et que M<sup>me</sup> Forgues Morissette reprend dans sa plainte.

Cet organisme sans but lucratif, à ne pas confondre avec l'Ordre des acupuncteurs du Québec qui encadre et surveille l'exercice de l'acupuncture, regroupe des acupuncteurs. Il s'est donné comme mission, selon ce qu'on peut lire sur son site web, de « promouvoir l'acupuncture et la médecine traditionnelle chinoise au Québec » et de « défendre (les) intérêts professionnels et socio-économiques » des acupuncteurs.

<sup>3</sup> <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/entrevues/>

Parlant du titre de l'article de M<sup>me</sup> Bouchard sur ICI Radio-Canada.ca, *Une nouvelle façon d'utiliser les aiguilles pour soulager les douleurs chroniques*, l'association écrit dans son communiqué :

« Il est faux d'affirmer qu'il s'agit d'une nouvelle technique de soulagement et cette erreur doit être corrigée. En effet, la stimulation d'aiguille intramusculaire pour soulager la douleur est pratiquée quotidiennement depuis des milliers d'années par les acupuncteurs. Le titre du reportage amène la population à croire que seuls les physiothérapeutes traitent la douleur chronique avec des aiguilles alors que les acupuncteurs utilisent cet outil depuis toujours. »

Je constate d'abord que le titre ne dit pas, comme on le prétend dans le communiqué, que les aiguilles « sont une nouvelle technique de soulagement », mais bien qu'il existe une « nouvelle façon d'utiliser les aiguilles pour soulager les douleurs chroniques ». Et, selon ma compréhension, c'est bien le cas, puisque ce sont des physiothérapeutes, et non des acupuncteurs, qui les utilisent, et qu'ils ne les utilisent pas non plus de la même manière que les acupuncteurs.

C'est d'ailleurs ce que l'Association des acupuncteurs du Québec elle-même explique dans son communiqué lorsqu'elle écrit :

« Dans les deux professions (physiothérapie et acupuncture), ce sont les mêmes aiguilles qui sont utilisées. Toutefois, la différence principale entre les deux approches réside dans la façon de traiter le patient. »

La journaliste Marie-Pier Bouchard prend d'ailleurs le soin de préciser dans son reportage que c'est « la puncture physiothérapique avec aiguilles sèches » qui est « une technique émergente au Québec », et non l'utilisation d'aiguilles.

Elle évoque même les craintes de certains acupuncteurs de voir leur champ de pratique érodé par les physiothérapeutes, citant à cet égard le président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, Raymond Bourret.

Je ne partage donc pas l'opinion de l'association, et de plaignante, selon lesquels « le titre du reportage amène la population à croire que seuls les physiothérapeutes traitent la douleur chronique avec des aiguilles ».

Pas plus que le reportage lui-même puisqu'il porte clairement sur l'utilisation des aiguilles par les physiothérapeutes, la formation qu'ils doivent suivre pour y recourir, et le fait que cette formation, sanctionnée par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, a été élaborée en collaboration avec l'Ordre des acupuncteurs du Québec.

En conclusion, je ne vois pas comment le reportage pourrait, comme le soutient la plaignante, nuire « à la crédibilité de la profession des acupuncteurs ».

## CONCLUSION

Le reportage de la journaliste Marie-Pier Bouchard intitulé *Une nouvelle façon d'utiliser les aiguilles pour soulager les douleurs chroniques*, diffusé au *Téléjournal Mauricie* et sur ICI Radio-Canada.ca le 9 février 2016, respecte les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Pierre Tourangeau  
Ombudsman des Services français  
CBC/Radio-Canada  
Le 2 mars 2016